



DECLARATION PREALABLE
ABANDON DU PROJET

Demande déposée le 02/10/2023	
Par :	DINAN AGGLOMERATION Représenté par Monsieur LECUYER Arnaud
Demeurant à :	8 boulevard Simone Veil 22100 DINAN
Sur un terrain sis à :	RD 2 Bis La motte Labbé – Ploubalay 22650 BEAUSSAIS-SUR-MER
Cadastré :	209 C 1159
Nature des Travaux :	Création de deux terrains familiaux pour les gens du voyage

N° PC 022 209 23 C0027

Le Maire DE BEAUSSAIS-SUR-MER

Vu le permis de construire présenté le 02/10/2023 par Dinan Agglomération, sise 8 boulevard Simone Veil 22100 DINAN ;

Vu l'objet du permis :

- pour création de deux terrains familiaux pour les gens du voyage,
- sur un terrain situé La motte Labbé – Ploubalay BEAUSSAIS-SUR-MER (22650),

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,

Vu le plan local d'urbanisme approuvé le 10/11/2006, modifié le 02/12/2008, le 02/07/2013, le 04/11/2014, le 28/07/2015 et le 27/10/2015 ;

Vu le courrier en date du 22/12/2023 demandant l'annulation du permis de construire susvisé ;

ARRETE

Article 1 : Le présent permis de construire est déclaré sans suite.

BEAUSSAIS-SUR-MER, le 05/02/2024
Le Maire Eugène CARO,

